

DONNÉES SUR LES EFFECTIFS PROFESSIONNELS EN MILIEU SCOLAIRE

POSTES PROFESSIONNELS EN ÉDUCATION : UN RECU sans PRÉCÉDENT

SOMMAIRE | RAPPORT ANALYTIQUE – AVRIL 2026

Fédération du personnel professionnel de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ)

La Fédération du personnel professionnel de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) sonne l'alarme quant à la baisse marquée du nombre d'effectifs professionnels en milieu scolaire : **tous les voyants sont au rouge**.

Son récent rapport fait état de trois types de données qui brossent un portrait pessimiste et troublant du nombre de ressources professionnelles dans le réseau scolaire. Les données rassemblées par la FPPE-CSQ démontrent un **recul historique du nombre de professionnel·les en éducation**, devançant même les mesures drastiques d'austérité en 2015.

Effectifs professionnels en 2024-2025

Les données compilées par la FPPE-CSQ indiquent 499 postes professionnels de moins dans le réseau scolaire à l'issue d'une année de compressions, de cibles d'ETC plafonnées (équivalent à temps complet) et à la suite du gel d'embauche des ressources professionnelles non reconnues comme offrant des services directs aux élèves, en 2024.

499

professionnel·les
de moins

301

professionnel·les
ETP de moins

Postes ETP - équivalent temps plein en 2023-2024

Les dernières données du ministère de l'Éducation (MEQ) laissaient déjà présager ce sombre portrait alors qu'on comptait 301 ETP professionnels de moins dans le réseau de l'éducation pour l'année 2023-2024. Il s'agit de la plus importante diminution d'ETP professionnels observée par la FPPE-CSQ depuis 25 ans. Les postes en services à l'élève expliquent d'ailleurs à eux seuls 82 % de la variation annuelle négative totale de 301 ETP pour 2023-2024.

Postes à pourvoir au tableau de bord de l'éducation (2025)

Les plus récentes données continuent de démontrer des taux alarmants alors qu'une proportion de 7,1 % des postes professionnels affichés sont à pourvoir. Il s'agit d'un total de 449 postes vacants pour 5 corps d'emplois professionnels, atteignant même 151, 137 et 97 pour les psychoéducateur·ices, orthophonistes et les psychologues respectivement.

449

postes vacants
professionnels

Ces statistiques ne représentent qu'une partie du portrait réel de la situation en ne tenant pas compte des postes abolis, des départs de professionnel·les en cours d'année ainsi que du non-remplacement des congés de maternité et de maladie.

L'accès aux services éducatifs complémentaires – dont les services professionnels – est un droit enchâssé dans la Loi sur l'instruction publique ([LIP, art. 1](#)). Moduler le niveau de services professionnels au gré des humeurs politiques, tant au niveau du MEQ, des organismes scolaires que des directions d'établissements, nuit à l'atteinte du plein potentiel et la réussite éducative de nombreux élèves. C'est aussi fragiliser les valeurs d'équité, d'égalité des chances et la valorisation de l'éducation comme moteur pour la société québécoise.

Heureusement, des solutions existent. Pour attirer et retenir le personnel professionnel du réseau scolaire public, la FPPE-CSQ formule **4 recommandations** :

1 Assurer un financement prévisible et pérenne des services professionnels en éducation

Un financement récurrent, stable, protégé et prévisible ([FPPE-CSQ, 2021](#)) pour l'ensemble des postes professionnels en éducation permettrait :

- La mise en place de balises claires afin de garantir un accès équitable aux services professionnels pour les élèves, les équipes-écoles et les organismes scolaires;
- Une croissance réelle des ETC (équivalent temps complet) afin de contrer la fragmentation des emplois et le recours aux services privés ([FPPE-CSQ, 2022](#); [Radio-Canada, 2025](#));
- L'assurance d'une présence professionnelle suffisante dans les établissements.

2 Établir un seuil minimal de services professionnels en éducation

Un seuil minimal de services professionnels en éducation ([FPPE-CSQ, 2021](#) et [FPPE-CSQ, 2023](#)) vise à mettre fin au sous-financement structurel des services professionnels et à garantir des ressources accessibles et de qualité aux élèves, aux équipes-écoles et aux organismes scolaires.

3 Améliorer les conditions de travail et de collaboration du personnel professionnel

Des mesures à faible coût qui touchent aux conditions de travail favoriseraient la rétention du personnel professionnel : télétravail, aménagement du temps de travail, affectation, remboursement des dépenses de fonctions (kilométrage, repas, etc.), autonomie professionnelle, perfectionnement, etc.

Un mécanisme budgétaire permettant le travail en équipes multidisciplinaires ([FPPE-CSQ, 2024](#)) est recommandé afin de maximiser les bénéfices de la concertation entre le personnel scolaire.

4 Reconnaître les rôles et les expertises du personnel professionnel en éducation

Une valorisation des services professionnels, reconnus en tant que pilier de la réussite éducative favorisant la santé et le bien-être des élèves ([INSPQ, 2017](#)) est nécessaire. Le déploiement d'un Cadre de référence sur le rôle et l'expertise des ressources professionnelles ainsi que l'importance du travail collaboratif, du partage de responsabilités et des équipes multidisciplinaires ([FPPE-CSQ, 2023](#)) viendrait répondre à cet urgent besoin du personnel professionnel en éducation.

Profil de la FPPE (CSQ)

La Fédération du personnel professionnel de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) représente 18 syndicats regroupant plus de 12 500 membres répartis dans la quasi-totalité des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec, francophones, anglophones, Crie et Kativik. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Elle compte parmi ses membres 37 corps d'emplois professionnels qui assurent des services directs à l'élève, des services pédagogiques ainsi que des services administratifs : psychologues, psychoéducateur·rices, orthophonistes, conseiller·ères d'orientation, orthopédagogues, conseiller·ères pédagogiques, bibliothécaires, ingénieur·es, etc.

La mission de la FPPE-CSQ est de promouvoir le développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. Elle défend les droits fondamentaux compris dans la Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ c. C-12 et la Charte canadienne des droits et libertés, le droit d'association, le droit à la libre négociation et le droit à la liberté d'action syndicale.

La FPPE-CSQ travaille enfin à protéger et à valoriser les services publics pour favoriser la réussite éducative, la motivation scolaire et le bien-être à l'école des élèves du Québec.